

TRIBUNAL DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

MANDAT

Le Tribunal de l'équité salariale a pour mandat d'entendre et de régler les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*.

ÉNONCÉ DE MISSION

Le Tribunal a pour mission d'offrir des processus rapides et accessibles visant à aider les parties à régler les différends qui font l'objet des requêtes présentées au Tribunal et, lorsqu'un tel règlement est impossible, de régler la requête après une audience menée de façon équitable, transparente et rapide en se fondant sur des motifs qui sont clairs et compréhensibles pour les parties.

COMPÉTENCE

Loi sur l'équité salariale, L.R.O. 1990, chap. P.7